

FEUILLETON DU SAMEDI

COMMENCÉ DANS LE NUMÉRO DU 24 AVRIL 1897

Les Etapes d'un Million

XXIII

(Suite)

— Pierre Matrain, levez-vous, continua le juge, et répondez moi : Reconnaissez-vous ce coffret ?

— Parfaitement, Monsieur le président ; c'est moi qui l'ai fait.

— Que contient-il ?

— Neuf cent cinquante mille francs en billets de banque de mille francs.

— Vous avouez alors avoir trouvé le million réclamé par votre frère, et qui appartient à M. le comte de Vaunaye ?

— Je le reconnais.

— Après avoir nié si énergiquement.

— J'ai eu tort ; je m'en suis excusé près de M. le comte, pendant la suspension d'audience.

M. de Vaunaye fit un signe de tête affirmatif.

— Tant que j'ai cru que cette fortune était de source allemande, et jetée en mes mains de par les hasards de la guerre, j'ai tenu à la conserver ; du moment où elle est réclamée par un compatriote, je suis heureux de la lui rendre.

— Moins cinquante mille francs dont vous vous êtes servi ?

— C'est exact ; mais déjà j'ai informé M. le comte que je lui rembourserai jusqu'à son dernier écu.

Le président essaya d'ouvrir le coffret et ne put y réussir.

Voyant son embarras, le serrurier ajouta :

— Si Monsieur le président veut me le permettre, je vais faire jouer le ressort que moi seul connais.

— Faites.

Pierre Matrain prit le coffret entre ses mains, et sans pression apparente, le couvercle s'ouvrit, il replaça le trésor devant le président.

Le juge prit les liasses de billets, et en présence de toute la salle, il les compta : il y avait neuf cent cinquante mille francs ; la manière dont ils étaient agencés était bien celle décrite par Gaston.

— Monsieur de Vaunaye, reprit le président, le contenu de ce coffret est à vous ; Pierre Matrain reste votre débiteur pour cinquante mille francs : tout recours contre lui vous est acquis, traitez-le donc comme vous l'entendrez.

— Pierre Matrain ne m'inspire aucune sympathie, répliqua Gaston de Vaunaye ; l'acte si répréhensible qu'il a commis vis-à-vis de son frère suffirait à lui aliéner à tout jamais la mienne. Cependant, Monsieur le président, je ne puis oublier que c'est à cet homme que je dois de retrouver cette somme considérable ; il eût pu, comme tant d'autres, la dépenser, la gaspiller même, soit en France, soit à l'étranger, et ce capital eût été perdu ; au lieu de cela — d'après ce que ce procès nous révèle — il n'a prélevé qu'une somme de cinquante mille francs sur un million, et cette somme il s'en est servi pour agrandir son action commerciale, pour se créer, par son travail, une fortune personnelle à côté de l'autre ; on m'assurait, tout à l'heure, qu'il avait réussi ; je dois donc, jusqu'à un certain point, en tenir compte à Pierre Matrain. J'abandonne toute action contre lui.

— Quant à Jacques Matrain, je n'ai pour lui qu'une sincère estime ; s'il est devant vous aujourd'hui, j'en suis la cause involontaire. Mon sac de voyage lui a été laissé par un soldat ennemi ; il l'a mis en vente comme ceux de son magasin, sans soupçonner même le trésor qu'il contenait ; ce sac eût pu être vendu à des inconnus, et le million perdu pour moi. Plus tard, Jacques Matrain apprend par son frère l'existence de ce million, et d'où il sort ; naturellement, il réclame au moins sa part de ce qu'il croit lui appartenir, puisque le sac de voyage lui est échu de la manière dont nous savons.

— Froissé des refus persistants et des dénégations mensongères de son frère, il se fâche un beau jour, et dans sa colère, il s'en prend aux représentants de la loi appelés pour le calmer, c'est un tort, mais le Tribunal, j'en suis convaincu, se rappellera les circonstances dans lesquelles cette rébellion à l'autorité a eu lieu, et il usera de la plus grande indulgence envers le coupable.

— Jacques Matrain est pour moi un honnête homme, possédant toute sa raison : il n'y a aucun doute à cet égard ; il mérite donc qu'on lui vienne en aide. Avant de quitter cette salle, sur la somme retrouvée dans le coffret, je vais prendre cinquante mille francs et les remettre à Jacques Matrain ; je lui donne cette indemnité pour les insomnies que bien involontairement je lui ai causées.

— Pierre Matrain, lui, me doit cinquante mille francs et me les offre ; je me contente des neuf cent cinquante mille francs retrouvés, et laisse à sa digne et honnête femme la restitution qu'il veut me faire ; en échange, je lui demande de m'abandonner ce coffret, dont il n'a plus besoin maintenant : chez lui, ce coffret serait un témoin accusateur, chez moi, il me fera souvenir de cette journée émouvante à tant de titres. En terminant, je prie le Tribunal d'accorder toute son indulgence à Jacques Matrain."

Les applaudissements éclatèrent dans toutes les parties de la salle, le public approuvant sans réserve, par sa bruyante démonstration, l'allocation qui venait d'être prononcée.

Pierre Matrain, l'œil animé, tout tremblant, ne pouvait tenir en place ; Jacques, le coude appuyé sur la barre d'appui et la tête dans sa main, croyait rêver : depuis dix minutes, ce qu'il voyait et entendait bouleversait ses idées ; c'est à ce moment qu'il craignait de tomber fou.

Le président voulant en finir, agita bruyamment sa sonnette.

Le silence se rétablit peu à peu.

— Après les paroles que vient de prononcer monsieur de Vaunaye, dit-il, le Tribunal voit sa mission bien simplifiée. Comme lui, il reconnaît que Pierre Matrain mériterait une leçon sévère ; mais puisque le principal intéressé, qui a seul qualité pour la lui donner, se refuse, le Tribunal ne retient pas l'affaire. Jacques Matrain a eu tort de s'en prendre aux agents de l'autorité ; si en droit qu'il fût, ou qu'il crût être, de réclamer à son frère un bien qu'il supposait lui appartenir alors, il ne devait pas user de brutalité et de violence envers les agents de la force publique, et, pour ce fait, il mériterait d'être puni. Cependant, prenant en considération les trois semaines qu'il vient de passer sous les verrous, et la supplique que M. de Vaunaye nous adresse, nous renvoyons Jacques Matrain des fins de la plainte, sans dépens. Les valeurs appartenant à M. de Vaunaye, ainsi que son sac de voyage lui seront remis au greffe, ce jour, contre décharge. La séance est levée.

Le public se dispersa, en tout sens, dans les rues avoisinantes, annonçant partout le résultat du procès.

Jacques Matrain se dirigea vers M. de Vaunaye et le remercia de sa bienveillante intervention en sa faveur.

— Ne vous éloignez pas, lui dit avec bonté Gaston, je vous ai promis publiquement cinquante mille francs, et vous les aurez avant une heure.

— Ce n'est pas possible, Monsieur, répartit le brocanteur, on ne voit ces choses-là que dans les contes de fées.

— Vous eussiez bien pris dix fois plus des mains de votre frère.

— Oui, parce que je croyais que le contenu du sac m'appartenait.

— Maintenant, qu'allez-vous faire de ces cinquante billets de mille francs ?

— Je suivrai votre conseil les yeux fermés.

— Désirez-vous donner une extension plus grande à votre commerce ?

— Cela a toujours été mon espoir.

— Combien vous faut-il, pour réaliser ce vœu ?

— Dix mille francs me suffiraient.

— Eh bien, mon ami, voici ces dix mille francs ; aujourd'hui même je vais en votre présence, et en votre nom, déposer le surplus à la succursale de la Banque de France, pour vous créer un titre de rentes sur l'Etat.

— Comment vous témoigner toute ma reconnaissance, Monsieur le comte.

— En restant toujours un honnête homme, et en faisant quelque bien à plus malheureux que vous, à l'occasion.

— Je vous le promets,

— Je vous remercie de votre générosité, dit à son tour Pierre Matrain, qui n'attendait que le départ de son frère pour venir faire amende honorable au châtelain de Méricourt.

— Je vous dispense de toute gratitude, répartit sévèrement Gaston ; mon don s'adresse à votre femme et non à vous. Si vous voulez m'en croire, vendez votre fonds et allez vous faire pendre ailleurs.

Il tourna le dos au serrurier.

Une heure après, quarante mille francs étaient déposés à la banque de France, au nom de Jacques Matrain, par Gaston de Vaunaye.

Tout Amiens s'entretint, huit jours durant, de l'aventure.

XXIV

Gaston de Vaunaye, que nous venons de voir si inopinément rentrer en scène et reprendre possession d'une façon si inattendue de son sac de voyage, qu'il croyait à jamais perdu, est une figure trop sympathique au lecteur, pour que celui-ci ne se demande pas par quelle suite d'événements le jeune homme que nous avons laissé prisonnier de guerre à Francfort, au commencement de ce récit, se retrouve à point, dans une salle de Tribunal, pour faire valoir ses